

NOTE EXPLICATIVE LES DONNEES A LA DEMANDE

Document mis à jour le 10/11/2011

1. L'ORIGINE DES DONNÉES

Les informations qui vous sont proposées sont issues de différentes bases de données :

- Les données issues de la base SIRE (Système d'Identification Relatif aux Equidés): le SIRE collecte des informations relatives aux équidés et aux personnes qui leurs sont rattachées (propriétaires, détenteurs, mandataires) lors des différentes démarches administratives mais également lors des démarches sur internet. Le SIRE est donc amené quotidiennement à collecter, traiter, diffuser et archiver un très grand nombre de données, dont certaines à caractère personnel.
- Les données de l'OESC (Observatoire économique et Social du Cheval): données toutes issues de SIRE qui sont ensuite comptabilisées à des fins statistiques. Elles concernent les parties suivantes :

La monte : permet une analyse des saillies déclarées une année donnée.

Les résultats de la monte : permet, l'année suivant la monte, une analyse de ses résultats qui ont été déclarés à SIRE, c'est à dire de la fertilité des étalons

Les chevaux nés et immatriculés : permet le dénombrement des chevaux nés une année donnée et disposant d'un document d'identification.

2. **LES DIFFERENTS TYPES DE DONNEES**

a. Les données chevaux

Ces données sont enregistrées dans la base lors des différentes étapes administratives liées à la l'achat, la détention, la reproduction, l'identification.. d'un équidé.

- Données liées à la caractérisation et à l'identification
- Numéro SIRE, numéro UELN, numéro transpondeur,
- Signalement (graphique et littéral ou codifié)
- Informations zootechniques (race, sexe, robe, date de naissance, taille, génotype ADN, contrôle de filiation ...)
- Stud-book de naissance
- Pedigree et généalogie (avec ancêtres majeurs, consanguinité, composition raciale..)

Permet d'identifier et de segmenter les chevaux selon leurs informations zootechniques, selon leur pedigree...



• Données liées à la monte

- L'approbation des étalons : un étalon approuvé peut disposer d'un carnet de saillie l'autorisant à saillir des juments pour produire dans une ou plusieurs races. Cela signifie qu'il remplit les conditions définies par le règlement du stud-book de chaque race.
- La déclaration de premier saut (DPS) : document établi par l'étalonnier lorsqu'une jument est amenée pour la première fois de la saison à la saillie d'un étalon approuvé, qu'il soit « national » ou « privé ».

NB : des saillies non déclarées peuvent produire des équidés « Origines Non Constatées » ou « Origines Constatées ».

Permet d'identifier les étalons ayant fait la monte une année donnée, les étalons approuvés à produire dans une race, les étalons ayant un carnet de saillie pour une année de monte, les étalons vivants en activités une année donnée.

Permet d'identifier les juments saillies pour un étalon une année donnée ou pour une race sélectionnée.

• Données liées aux résultats de la monte

- Les déclarations de naissance réalisées par l'éleveur lui-même ou par l'étalonnier lorsqu'un produit est né.
- L'attestation de saillie, les déclarations d'avortement ou de non-gestation par l'éleveur lui-même.
- Les renseignements fournis par l'étalonnier lorsque la jument retourne à la saillie l'année suivante.

NB: les renseignements concernant les avortements ou les non-gestations reposent en partie sur une déclaration volontaire de l'éleveur. Lorsque ces renseignements ne nous parviennent pas, les résultats de la saillie sont considérés comme «sans renseignement ».

Permet d'identifier les produits nés pour un étalon, pour une race, pour une zone géographique, pour une année...

• Données liées à l'immatriculation

- Les documents d'accompagnement édités, c'est à dire les documents d'identification (livrets ou certificats d'origine) : numéros SIRE, UELN, transpondeur, informations sur pedigree et caractérisation.
- Date d'édition d'une CI
- Les changements CI pour les données sur les mouvements des chevaux, importation et exportation.

Permet d'identifier les mouvements commerciaux des chevaux avec le nombre de changements CI (par race, par période, par région..), le nombre des importations et des exportations mais également la répartition des types d'équidés par age...

• Données performance (ou chiffrés)

- Liste sport et liste club : les chevaux participant à des compétitions doivent préalablement être inscrits sur ces listes.
- Indices génétiques (BSO, BDR, BCC) : ils permettent d'estimer la valeur génétique d'un cheval afin de raisonner la sélection génétique Ils sont calculés annuellement et prennent en compte toutes les informations sur le cheval lui-même et sur ses apparentés.
- Indices de performances sport, course et record (ISO, ICC, IDR, IPO, IRE..) : ils se calculent sur les résultats obtenus en compétitions officielles en France, en partenariat avec l'INRA et sont consultables en fin d'année.



- Modèles et allures : ces programmes d'élevage permettent d'établir un système de notation pour les chevaux de 1 à 3 ans.

Permet d'identifier la population de chevaux participants à des compétitions, de segmenter cette population par fourchettes d'indices, de connaître les chevaux indicés dans une race, une année donnée, d'identifier la production indicée d'un étalon ou encore d'analyser les notations en épreuves M et A, de connaître le détail des résultats

• <u>Données sanitaires</u>

- Les lieux de détention : cette déclaration permet de localiser les lieux où se trouvent des équidés afin de prévenir d'éventuelle crise sanitaire.

b. Les données personnes

Ces données sont enregistrées dans la base SIRE lors des différentes étapes administratives liées à la l'achat, la détention, la reproduction, l'identification.. d'un équidé et ainsi de rapprocher les différents types de personnes aux équidés.

Différentes catégories de personnes

- Naisseurs : personnes ayant fait naître un poulain et se déclarant comme tel lors de la déclaration de naissance
- Eleveurs : personnes enregistrées comme contact lors de la déclaration de saillie d'une jument.
- Propriétaire : personnes détenteurs d'une carte d'immatriculation
- Détenteurs : personne physique ou morale responsable d'un équidé. Il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.
- Vétérinaires habilités à l'identification
- Inséminateurs munis d'une licence
- Centres / étalonniers ayant déclaré des saillies
- Mandataires d'étalons : personnes qui gèrent les cartes de saillie d'un étalon à la reproduction en France

Informations liées à ces personnes :

- Titre, nom, prénom,
- Adresse postale, code postal,
- Coordonnées téléphoniques (fixe, portable, fax)
- E-mail
- Site web.

Toutes ces données personnes peuvent être couplées avec les données chevaux.

Permet d'établir des fichiers de contact d'éleveur (selon les races, le nombre de produits, la région..), les contacts des mandataires, des inséminateurs... avec choix du type d'information souhaitée.

c. Les données OESC et statistiques

L'utilisation des données SIRE à des fins statistiques permet d'effectuer un suivi de la filière. Les données sont anonymes pour effectuer les traitements.



Répartition géographique utilisée :

Les données sont déclinées par RÉGION administrative y compris l'Outre-mer, il est alors possible de choisir précisément la région pour laquelle des statistiques sur l'élevage sont souhaitées. Les indicateurs y sont également déclinés par DÉPARTEMENT, pour certains domaines.

La répartition des étalons est faite en fonction du lieu de stationnement déclaré à la demande du carnet de saillie.

La répartition des poulinières est faite à partir du lieu de stationnement déclaré au moment de la saillie. Si ce lieu n'est pas connu, il s'agit de l'adresse du propriétaire.

La répartition géographique des saillies a été réalisée en tenant compte du lieu de l'accouplement ou de la mise en place de la semence.

La répartition géographique des produits est faite selon le lieu de stationnement de la poulinière, appelé « lieu d'élevage », durant l'été qui précède le sevrage. Il n'est pas tenu compte des déplacements des poulinières pour la saillie dès lors que la jument a réintégré son élevage une fois la saison de monte terminée.

Attention, les produits ne naissent pas forcément dans la région où a eu lieu l'accouplement, on ne peut donc pas rapprocher les nombres présentés dans chacune des parties.

• Répartition par type d'équidés et par race

L'arrêté du 24 avril 2009 relatif aux races et appellations des équidés indique que « tout animal des espèces chevalines et asine reçoit une appellation donnée par l'IFCE en fonction de la réglementation en vigueur ».

<u>Pur-sang et Trotteurs</u> : regroupe les chevaux de race Pur-sang, Trotteur Français, AQPS ou portant l'appellation trotteur étranger.

Races françaises de Chevaux de selle : regroupe les chevaux de race Arabe, Demi-sang Arabe, Anglo-Arabe, Demi-sang Anglo-Arabe, Selle français, Camargue, Castillon, Merens, Henson et ceux portant l'appellation Cheval de Selle (cette catégorie correspond au « registre du Cheval de Selle », supprimé à compter des naissances 2010).

Races étrangères de Chevaux de selle : regroupe l'ensemble des autres chevaux de type SANG

appartenant à une RACE ETRANGERE.

- reconnue et gérée en France : Akhal-Téké, Appaloosa, Barbe, Crème, Frison, Islandais, Lipizzan, Lusitanien, Paint Horse, Pure Race Espagnole, Quarter Horse, Shagya, Trakehner,
- reconnue, non gérée en France, mais pour laquelle il existe une convention entre l'IFCE et le berceau de race étranger : Zangersheide, Hannovrien, Portugais de Sport, Irish Cob, Gypsy Cob, AES, Dales, BWS, Arabo-Frison, Nokota, Caspian (liste au 31/12/2010).
- non reconnue, non gérée en France : Origines Étrangères et Selles Étrangers, ce sont des chevaux importés d'une race étrangère non reconnue et non gérée ni conventionnée en France.

<u>Les Poneys</u> : correspond au type d'équidés PONEY, regroupe les poneys :

- appartenant à une race française ou étrangère reconnue et gérée en France : Connemara, Dartmoor, Fjord, Poney français de selle, Haflinger, Highland, Landais, New-Forest, Pottok, Shetland, Welsh
- appartenant à une race étrangère non gérée en France : Poney étranger

<u>Chevaux de trait</u>: correspond au type d'équidés TRAIT, regroupe les chevaux des races: Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Comtois, Percheron, Poitevin, Trait du nord, Franche-Montagne, et ceux portant l'appellation Trait (cette catégorie correspond au « registre du Trait », supprimé à compter des naissances 2010).



- Les Ânes : correspond au type d'équidés ANE, regroupe les ânes de races Baudet du Poitou, Âne du Cotentin, Âne grand noir du Berry, Âne normand, Âne de Provence, Âne des Pyrénées, Âne Bourbonnais et ceux portant l'appellation Âne (cette catégorie correspond au « registre de l'Âne »), supprimé à compter des naissances 2010.
- Les Mulets : cette catégorie correspond aux hybrides issus du croisement d'un baudet et d'une jument.
- Les Bardots : cette catégorie correspond aux hybrides issus du croisement d'un étalon et d'une ânesse. Ce croisement étant très peu répandu, il y a des années où l'on ne trouve aucun croisement de ce type.
- Les Origines Constatées (OC): cette catégorie regroupe tous les équidés non inscriptibles à un stud-book dont la naissance a été régulièrement déclarée, dont le signalement a été relevé sous la mère et avant le 31 décembre de leur année de naissance.

A partir des naissances 2010, les appellations Cheval de selle, Poney, Trait et Ane sont supprimées et les animaux correspondants issus de la monte portent également l'appellation OC.

- Les Origines Non Constatées (ONC): cette catégorie regroupe tous les animaux immatriculés mais ne pouvant bénéficier d'aucune des appellations attribuées en application de la réglementation.

Leur généalogie n'est pas enregistrée dans SIRE. Il existe des ONC dans tous les types d'équidés.

• <u>Définition des données chiffrées par grand domaine</u>

LES ÉTALONS APPROUVES

- Nombre d'étalons (privés et nationaux) : comptage des étalons approuvés et pour lesquels un carnet de saillie a été attribué pour l'année de monte considérée.
- Nombre d'étalons en activité (ou actifs) : étalons ayant réalisé au moins une saillie l'année considérée.
- Activité des étalons : Nombre de saillies par étalon, les juments saillies par plusieurs étalons (revues) sont comptabilisées pour chacun d'eux.

LA FERTILITÉ DES ÉTALONS.

- Revues : juments saillies par un autre étalon au cours de la même saison.
- Juments pleines : juments pour lesquelles une déclaration de naissance a été réalisée l'année suivante ou pour lesquelles un avortement a été signalé.
- juments vides : juments signalées comme tel par une déclaration.
- Juments sans renseignement : juments pour lesquelles aucune information n'a été enregistrée dans SIRE.
- Fertilité apparente : rapport entre le nombre de juments déclarées pleines et le nombre total de saillies (en %).
- Produits morts : sont comptabilisés les produits morts avant ou après sevrage et avant édition des documents d'accompagnement.

LES POULINIÈRES.

- Poulinière : jument saillie une année donnée.
- Activité des poulinières :
- Nombre de juments saillies : les juments saillies par plusieurs étalons ne sont comptées qu'une seule fois (c'est le dernier étalon utilisé qui est retenu).
- Nombre de juments saillies pour produire en : les poulinières sont comptabilisées suivant la race du produit à naître.
- Mouvements des poulinières : cette partie permet de chiffrer le flux d'attraction des étalons selon la région de stationnement habituelle des poulinières. Il permet ainsi d'évaluer les déplacements des poulinières pour la saillie.



LES ÉLEVAGES.

- Nombre d'élevages : cette notion est issue du comptage des propriétaires, par « lieu de stationnement » des poulinières ou le cas échéant, si cette information n'est pas disponible, par lieu d'habitation du propriétaire.

Un propriétaire sera comptabilisé pour chaque lieu de stationnement différent de ses poulinières.

Ces élevages seront présentés selon : leur taille et la destination raciale des saillies des poulinières (race du produit à naître).

- Pouvoir d'attraction du terroir : cette partie permet de comparer le lieu de stationnement habituel des poulinières par rapport à l'adresse de l'éleveur.

3. LES CARACTERISTIQUES DES DONNEES

a. Les données SIRE

Le SIRE est un département des Haras nationaux dédié à la gestion de l'état civil des équidés sur le territoire français. La base de données SIRE est unique en France et recense l'ensemble des équidés et ne cesse d'évoluer en fonction des besoins de la filière équine.

L'enregistrement des données se fait conformément à l'article R653-14 du Code Rural, l'IFCE « procède pour le compte de l'Etat à l'identification des équidés et assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés. »

Le SIRE accompagne donc chaque équidé tout au long de sa vie : carnet de saillie, livrets d'identification à la naissance du poulain, validation des livrets, inscription liste sport ou liste club, enregistrement des chevaux morts...

Ces bases de données sont complexes, dont certaines tables comptent jusqu'à 2 millions d'enregistrements (exemple de la table « CHEVAL » de la base SIRE).

Ces données sont entrées en base et mise à jour quotidiennement en fonction du traitement administratif des dossiers.

Les données extraites sont donc actualisées à la date de l'extraction.

b. Les données de l'OESC

Créé en 1998, l'Observatoire Economique et Social du Cheval des Haras Nationaux a pour mission d'enrichir la connaissance économique et sociale de la filière équine en mettant à disposition de ses acteurs des données économiques et statistiques. Pour cela il collecte, gère et analyse des séries de données chiffrées provenant de divers organismes, spécifiques ou non à la filière équine.

Les données de l'OESC pour l'élaboration de statistiques concernant l'élevage se basent sur les données SIRE qui sont utilisées lorsqu'elles sont susceptibles de ne plus trop évoluer et d'être suffisamment représentatives de l'élevage des équidés en France.



Attention, il existe toujours un décalage des différentes données présentées à un instant donné.

Données relatives à la monte : en mars n+1

Données relatives à l'immatriculation : en septembre n+1, Données relatives aux résultats de la monte : en mars n+2

4. LIMITES DES DONNEES

La base SIRE est la base de données la plus exhaustive et la plus fiable de la filière, où le traitement et l'exploitation des données se font dans un cadre juridique identifié. Certaines limites à son utilisation sont malgré tout recensées ci-dessous.

a. Les informations en base et leur saisie

- Les données enregistrées dans SIRE sont basées principalement sur un système déclaratif ce qui peut contribuer à un manque de conformité avec l'information réelle. Le traitement administratif des dossiers demande toutefois un certain contrôle et des pièces justificatives.
- Conditions de traitement : les personnes chargées du traitement sont tenues de corriger les informations collectées erronées mais également de les remettre à jour. Cette obligation sous-entend d'être tenu informé des modifications éventuelles par nos utilisateurs.

b. La confidentialité

- Certaines données sont confidentielles et ne peuvent donc pas être diffusées. C'est le cas pour toutes les informations à caractère personnel, les numéros SIRE, les nom et contacts des propriétaires ou encore les contacts e-mail.
- Le SIRE a une obligation d'information des usagers. Une éventuelle réutilisation ou diffusion des données doit permettre aux personnes concernées d'exprimer leur opposition ou consentement. En effet, elles doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits, et particulièrement, leur droit d'opposition au traitement de ces données lorsque celui-ci est réalisé à des fins de prospection, notamment commerciale.
- Concernant les données personnes, la possibilité de se mettre en liste rouge ou encore de refuser de recevoir de l'information venant de l'IFCE ou de ses partenaires, diminuent de façon significative l'exhaustivité des listes de personnes.



c. Données non diffusables

Données personnes

- informations liées aux détenteurs : nom, coordonnées et adresse sont des données confidentielles
- informations liées à la propriété : identité et coordonnées d'un propriétaire CI, liste des propriétaires successifs, liste des équidés dont une personne est propriétaire.
- informations liées aux naisseurs : non diffusable quand liste rouge
- informations liées aux vétérinaires identificateurs : coordonnées quand liste rouge, numéros d'ordre et numéros d'identificateurs.

Données chevaux

- numéros SIRE, UELN, transpondeur, numéro de saillie, signalement, date édition CI
- détail des performances sport et course : le SIRE ne possède pas ces données.

d. Données diffusables

Données personnes

- Informations liées aux professionnels : listes des vétérinaires identificateurs, listes d'inséminateurs munis d'une licence, listes de centres / étalonniers ayant déclaré des saillie, listes de mandataires d'étalons, listes de centres agréés pour la production de semence et le transfert d'embryon.
- Informations liées aux naisseurs : liste des affixes déposés, identité et coordonnées du dépositaire de l'affixe, liste des équidés dont une personne est naisseur ou mandataire.
- Informations liées aux vétérinaires identificateurs : coordonnées

• Données cheval

- Informations zootechniques : étude scientifique de l'amélioration des conditions d'élevage des animaux domestiques.

Exemples d'infos zootechniques : race, sexe, génétique, caractérisation, etc.

- Indices de performance course, records et sport
- Détail des résultats en concours d'élevage
- Qualifications raciales
- Inscription au programme d'élevage de la race

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)
Direction des Connaissances et de l'Innovation
Service SIRE Valorisation
BP 3 Route de troche
19231 ARNAC POMPADOUR cedex

Tél: 0811 90 21 31 Fax: 05 55 73 83 92 Email: info@ifce.fr

Web: http://www.haras-nationaux.fr